

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

L'an deux mille quinze le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2015 et qu'il a été fait ... observation.

Le 15 juillet 2015.



PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mmes MAROUN (sortie lors du vote de la délibération n° 10) – LAGARDE – M. AYYADI (parti à 22h20 avant le vote de la délibération n° 22) – Mmes DELMONT-KOROPOULIS – FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN (partie à 22h20 avant le vote de la délibération n° 22) – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – MM. GIAMI – CAHENZLI – PALLUD – Mme MONTEMBault – M. EL KOURADI (parti à 21h50 avant le vote des délibérations n° 21 et 22) – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO (parti à 21h55 avant le vote des délibérations n° 21 et 22) – ATTIORI – Mme GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations n°13, 14 et 15) – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote des délibérations n°13, 14 et 15) – M. SEGURA – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – CHALLIER – LAOUEDJ (parti à 22h00 avant le vote des délibérations n° 21 et 22) – Mme BEZZAOUYA

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. CANNAROZZO
M. AYYADI
M. CHAUSSAT
Mme BELMOUDEN
Mme SAGO
Mlle PINHEIRO
M. EL KOURADI
Mme LANCHAS-VICENTE
M. GOLDBERG
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

M. RAMADIER
Mme MAROUN (à partir de 22h20)
M. MORIN
Mme DELMONT-KOROPOULIS (à partir de 22h20)
Mme NICOT
Mme GIMENEZ
Mme MONTEMBault (à partir de 21h50)
Mme BARTHELEMY
Mme BEZZAOUYA
M. CHALLIER (à partir de 22h00)

ABSENTES : Mme FOUGERAY – Mlle ABDELLAOU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur PALLUD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 21 janvier, 4 mars et 25 mars 2015,

PREND ACTE

du rapport d'activités 2012 et 2013 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (délibération n°5),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire, à signer :

- les conventions avec OCAD3E et RECYLUM pour la récupération des lampes usagées par l'intermédiaire des sociétés agréées ECOLOGIC et RECYLUM (*délibération n°2*),
- le protocole transactionnel entre la Ville et la Société JERLAURE relatif au règlement des frais pour les travaux de réaménagement de la salle informatique du centre administratif (*délibération n°3*),
- tous documents permettant de donner suite à la sélection de la collectivité comme territoire à énergie positive pour la croissance (*délibération n°4*),
- l'avenant à la convention tripartite de co-développement local entre UGC, la Ville et R.C. AULNAY 2 représentée par HAMMERSON ASSET MANAGEMENT (*délibération n°11*),
- le protocole transactionnel entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne concernant l'organisation pédagogique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredi et les vacances scolaires (*délibération n°20*),
- l'avenant national n°13 à la convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Nord (*délibération n°22*),

APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, du parc paysager de la résidence Debussy, en vue de le classer dans le Domaine Public communal (*délibération n°6*),
la rétrocession du droit au bail relatif au local commercial sis 13 bis rue de Bondy pour la reprise d'une activité de vente de cadeaux et d'objets de décoration (*délibération n°9*),
le principe de cession de certaines propriétés communales, au titre des années 2015/2016 (*délibération n°10*),
le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) 2015-2020, dans le cadre de la demande de renouvellement du classement de l'établissement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (*délibération n°17*),

ADOPTE la dénomination de l'actuel parc paysager de la résidence Debussy : « parc Félix Fessart » (*délibération n°7*),
les tarifs tels que définis dans les tableaux joints aux délibérations, au titre de l'année scolaire 2015/2016, des structures suivantes :

- Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (*délibération n°18*),
- Ecole d'Art Claude Monet (*délibération n°19*),

DECIDE la réalisation et le financement des travaux de ravalement des façades de l'immeuble sis 3 rue Julien Mira et **SOLLICITE** auprès de l'ANAH une subvention à hauteur de 50 % du coût total (*délibération n°8*),
l'attribution des nouveaux montants de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) au personnel communal (*délibération n°13*),
l'allocation de bourses aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes, au titre des performances réalisées au cours de la saison sportive 2013-2014 et au titre du soutien aux études pour l'année scolaire 2013-2014 (*délibération n°16*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

DECIDE le versement d'une participation communale à hauteur d'une mensualité prélevée pour l'abonnement « Imagine'R » 2015/2016 contracté par les collégiens, lycéens et étudiants résidant à Aulnay-sous-Bois et **AUTORISE**, M. le Maire, à signer le contrat de tiers payant avec le GIE COMUTITRES (*délibération n°1*),

le versement aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux, de :

- la prime de service et de rendement (*délibération n°14*),
- l'indemnité spécifique de service (*délibération n°15*),

ADOPTÉ la décision modificative n°3 du Budget Principal Ville, au titre de l'exercice 2015 afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°12*),

les dispositifs concernant l'utilisation des locaux communaux et du matériel, et les tarifs pour les prestations communales, applicables à compter du 1^{er} septembre 2015(*délibération n°21*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND connaissance :

des décisions n°523 à 548, 550 à 561 et 563 inclus concernant :

- la mise en œuvre et la maintenance d'un progiciel de gestion des services de médecine préventive, au titre de l'année 2015 et renouvelable uniquement pour la maintenance jusqu'en 2019 (Société VAL SOLUTIONS),
- la mise à disposition d'un agent employé par la Société Nationale des Chemins de Fers (S.N.C.F.) pour une durée de 3 ans afin d'assurer les fonctions de chargé de mission auprès de la Direction des Services d'Information, Télécommunications et Modernisation de la Ville,
- la résiliation pour motif d'intérêt général du marché de surveillance, sécurité et gardiennage du stade nautique (SGE SECURITE),
- la production des travaux d'impression pour différents supports écrits de la Ville (Divers tributaires),
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, dans le cadre du Salon Croque-Livres 2015, des manifestations suivantes :
 - une journée de rencontres et signatures-dédicaces avec l'auteur Abdelkader DJEMAI,
 - une conférence avec la psychologue Mme ABOUDOU,
 - des ateliers pour des enfants de classe de maternelle et une journée signatures-dédicaces avec l'auteure Véronique VERNETTE,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, dans le cadre du Festival des Futuriales, d'ateliers de digital painting menés par l'auteur-illustrateur Gaétan WELTER, les 12 et 13 juin 2015,

- la conduite des arbres d'alignement en forme architecturée et autres interventions, au titre des exercices 2015 à 2019 (Société SMDA),
- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- l'exécution du feu et de la sonorisation du feu d'artifice du 14 juillet 2015, renouvelable éventuellement en 2016, 2017 et 2018 (Société EUROFETES),
- les mises à disposition de locaux, dans le cadre du travail au sein du CI3A (Centre d'Information d'Accompagnement des personnes exposées à un risque lié à l'Amiante à Aulnay-sous-Bois), en faveur de :
 - l'Association ADDEVA 93,
 - l'Association AULNAY ENVIRONNEMENT,
 - l'Association BAN ASBESTRO FRANCE,
 - l'Association Collectif des Riverains et Victimes du CMMP,
- l'approvisionnement de consommables informatiques pour les services municipaux et groupes scolaires, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 (Société OFFICE EXPRESS),
- la prestation de service portant sur l'organisation de concerts d'ensembles amateurs du Cap, dans le cadre de l'événement « Share your talent », organisé, le 22 septembre 2015 (Société L'OREAL),
- le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association « Rue de l'Avenir », au titre des années 2015 à 2019,
- la signature du cahier des charges départemental pour l'année de résidence 2015 de l'artiste Vincent COURTOIS accueilli par la Scène de Musiques Actuelles du Monde Le Cap,
- l'emprunt de 5 000 000 € contracté auprès de la Banque Postale afin de financer les investissements de la Ville,
- le règlement des frais d'expertise concernant la procédure de péril ordinaire portant sur la copropriété sise 2 rue Jules Princet / 58 boulevard de l'Hôtel de Ville,
- la prise en charge et la destruction de cadavres d'animaux morts sur le domaine public (Clinique vétérinaire A'CROC VETO),
- la fourniture d'agrégats divers, au titre de l'exercice 2015 (Société Matériaux Routiers Franciliens Agence Dock de Limeil Brevannes),
- l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des activités périscolaires pour les temps du matin, du midi et du soir, au titre des années 2015-2016 / 2016-2017 et renouvelable jusqu'en 2018-2019 (Société IFAC),
- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
 - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant les concerts suivants :
 - KIMANY, le 20 mai 2015 (Société TALOWA PRODUCTION),
 - MELLINO, le 9 mai 2015 (Association VITA VIC),
 - LOMEPAL, le 6 juin 2015 (Société CARAMBA SPECTACLES),
 - la mission d'assistance pour le conseil et le suivi juridique des affaires inhérentes aux ressources humaines de la collectivité (Société OMS COLL),

- la signature des marchés d'appel d'offres ouvert, concernant la fourniture d'enrobés et d'agrégats divers pour l'année 2012, renouvelable jusqu'en 2015 – Avenant n°1 (Société EVA INDUSTRIES).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 8 juillet 2015 à 23h10.



Bruno BESCHIZZA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Conseiller Régional d'Ile-de-France

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the official seal and the printed name of the Mayor.